

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-001 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : KLINGLER Thierry

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un (e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L 2121-5 et L. 5211-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la désignation de **Mme Carole DEYBER** en tant que secrétaire de séance.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Carole DEYBER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-002 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 17 AVRIL 2026

Rapporteur : KLINGLER Thierry

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026.

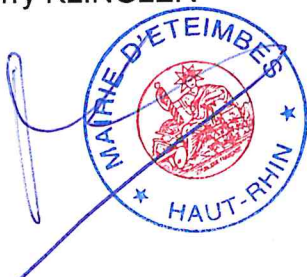
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

A handwritten signature in black ink, identified as Carole DEYBER, written in a cursive style.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-003 - DÉSIGNATION TITULAIRE ET SUPPLÉANTS - ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Rapporteur : DEYBER Carole

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle le Décret 2026-301 du 21 avril 2026 de M. Sébastien LECORNU, Ministre de l'Intérieur stipule que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026 est déterminé par référence à la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026. Comme ETEIMBES compte 413 habitants, le nombre de délégué titulaire à élire est de 1, et de 3 pour le nombre de suppléants à élire.

Il est proposé un vote à bulletin secret pour chaque délégué.

1-Désignation du Délégué titulaire : M. Thierry KLINGLER propose d'être délégué titulaire.

M. Thierry KLINGLER est élu délégué au 1^{er} tour car il a obtenu la majorité absolue. Il accepte son mandat de délégué titulaire et sera convoqué le 27 septembre 2026 en Préfecture pour l'élection des sénateurs. En cas d'absence, le suppléant sera convoqué.

2-Désignation des Suppléants : Mes Ch. PEZZANO, S. MIRO et C. LEGAGNEUR proposent leur candidature pour être déléguée suppléante.

Mme Marie-Christine PEZZANO, Mme Sandra MIRO et Mme Céline LEGAGNEUR ont obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de déléguées suppléantes pour les élections sénatoriales. Elles acceptent leur mandat de suppléantes et seront convoquées le 27 septembre 2026 en Préfecture pour l'élection des sénateurs, en cas d'absence du délégué titulaire.

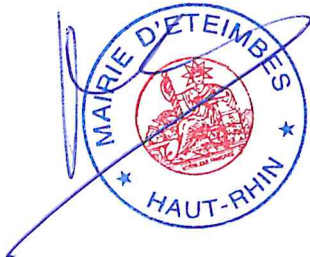
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-004 - INSTAURATION DE LA REDEVANCE RÈGLEMENTÉE POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) ÉLECTRICITÉ - TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

Rapporteur : KLINGLER Thierry

Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) électricité – RODP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/ de distribution** d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait et délibéré à Eeimbès, le 5 juin 2026

Le Maire,

Thierry KLINGLER

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Deyber', written over a faint, illegible stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-005 - TITRE DE RECETTES DÛES PAR ENEDIS

Rapporteur : WOLF Jérôme

TITRE DE RECETTES DÛES PAR ENEDIS – AU TITRE DE L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS ET LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT / DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vu les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, du Code général des collectivités territoriales
Vue la délibération du conseil municipal du 27 février 2026

Redevance 2026 : ENEDIS

RODP majorée par 1/5^{ème} – soit : 246 € * 1/5^{ème} soit un montant total à percevoir : 295.20 €

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de 295.20 € – deux cent quatre-vingt-quinze euros et 20 cts.

Fait et délibéré à Eeimbès, le 5 juin 2026

Le Maire,

Thierry KLINGLER

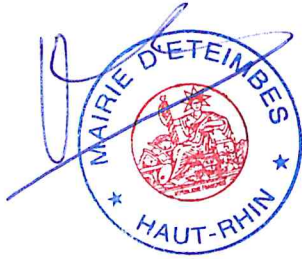
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-006 - PRESENTATION DE PLANS TOPOGRAPHIQUES

Rapporteur : KLINGLER Thierry

PRESENTATION DE PLANS TOPOGRAPHIQUES

Exposé

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différents devis pour créer des plans topographiques de la commune et du cimetière - ces plans émanent de la Société G2TopoS de Bernwiller. Ceux-ci permettent de disposer d'une représentation précise des emprises, équipements, aménagements et limites observés sur les secteurs concernés.

Ces travaux permettront l'établissement de plans topographiques actualisés concernant :

- le domaine communal ;
- les voies et espaces publics concernés ;
- la forêt ;
- le cimetière communal.

Concernant le cimetière communal, les relevés effectués ont notamment pour objet de faciliter la gestion des concessions, l'identification des emplacements existants et la préparation d'éventuels projets d'aménagement ou d'extension.

Après présentation et échanges, les membres du Conseil municipal prennent connaissance des plans topographiques établis.

COUT DE LA REALISATION DES PLANS TOPOGRAPHIQUES :

- Devis plan cartographique communale : 4 400 TTC ;
- Devis plan topographique du cimetière : 1 320 € TTC ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de documents topographiques actualisés concernant le territoire communal et le cimetière communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : Prend acte de la présentation des plans topographiques de la commune et du cimetière communal réalisés par la Société G2TopoS de Bernwiller ;

Article 2 : Décide de valider le devis pour la réalisation d'un plan topographique comme présenté pour la commune - pour le cimetière le sujet est reporté ultérieurement ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Deyber', written over a faint, illegible stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Thierry KLINGLER, suivant convocation transmise le vendredi 5 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEYBER Carole, DIETEMANN-COUSY Joseph, KLINGLER Thierry, LEGAGNEUR Céline, MASSON Nathalie, MIRO Sandra, PEZZANO Christine, WOLF Jérôme, ZINK Olivier

Excusé ayant donné procuration : MICHELS Jonathan à WOLF Jérôme, ROY Grégory à DIETEMANN-COUSY Joseph

Secrétaire de séance : DEYBER Carole

2026-007 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT CONTRACTUEL

Rapporteur : KLINGLER Thierry

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière de création d'emplois,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et 4 relatifs aux conditions de recrutement et de création des emplois territoriaux, [disponible en ligne](#),

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 fixant les dispositions communes applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, [disponible en ligne](#),

VU le rapport de Monsieur le Maire en date du 5 juin 2026, exposant la nécessité de renforcer les effectifs du service technique pour répondre aux besoins croissants en matière d'entretien des infrastructures communales,

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la commune d'assurer l'entretien régulier et la maintenance des espaces publics, des bâtiments communaux et des réseaux, afin de garantir la sécurité, la salubrité et le cadre de vie des administrés,

CONSIDÉRANT que les missions actuelles du service technique, notamment en matière de voirie, d'espaces verts, de bâtiments et de petits travaux, nécessitent un renforcement des

effectifs pour maintenir un niveau de service optimal,

CONSIDÉRANT que la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques, classé dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème ou 1ère classe, permettra de répondre à ces besoins tout en optimisant l'organisation des services,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions légales, ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel si les circonstances le justifient, sous réserve qu'aucun agent titulaire ne soit disponible pour occuper ledit poste,

CONSIDÉRANT que cette création s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, visant à anticiper les besoins futurs de la collectivité,

DÉCIDE :

1. Article 1 : Il est créé un emploi d'agent polyvalent des services techniques contractuel, classé dans le grade d'adjoint technique territorial,
2. Article 2 : Les missions attachées à ce poste incluront, de manière non exhaustive :
 - l'entretien courant de la voirie communale,
 - la maintenance des espaces verts et des équipements publics,
 - les petits travaux d'entretien des bâtiments communaux,
 - l'assistance aux interventions sur les réseaux (eau, assainissement, éclairage public),
 - la participation aux opérations de salubrité publique et de propreté urbaine.
3. Article 3 : Le recrutement pour ce poste pourra être effectué, à titre dérogatoire et temporaire, sous contrat à durée déterminée si les besoins du service ou la nature des fonctions l'exigent, et sous réserve qu'aucun agent titulaire ne soit disponible pour occuper ledit poste, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
4. Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, y compris de la publication des offres d'emploi et de la mise en œuvre des procédures de recrutement.
5. Article 5 : La présente délibération sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale compétent pour information et publication, le cas échéant.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

VU le code général de la fonction publique territoriale, notamment ses articles [L. 313-1](#), [L. 332-8-2°](#) et [L. 332-14](#) ;

VU l'avis du Comité Social Territorial ;

CONSIDÉRANT que la création des emplois permanents des collectivités territoriales relève de la compétence de l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT que cet emploi pourra, à défaut de candidat statutaire, être occupé par un agent contractuel pour une durée maximale de deux ans, dans les conditions prévues par l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique territoriale ;

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 068-216800854-20260605-2026_007-DE



1. De créer un emploi permanent d'**adjoint technique territorial à temps non complet**, à raison de 8 / **35^{ème}**, classé dans la filière technique, catégorie C, conformément aux dispositions statutaires applicables ;
2. D'affecter cet emploi au **service technique**, avec pour missions principales :
 - o l'entretien des voiries communales ;
 - o la maintenance des bâtiments et appartements communaux ;
 - o toute autre tâche connexe relevant des compétences du grade.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la publication des offres d'emploi et la conclusion des contrats y afférents.

1. D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, afin d'assurer l'entretien des voiries, bâtiments et appartements communaux, à compter du 1er septembre 2026 au 28 février 2027.
2. De fixer la durée initiale du contrat à la période allant du 1er septembre 2026 au 28 février 2027,
3. De préciser que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal 2ème classe ou 1ère classe, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent.
4. De charger Monsieur le Maire de signer le contrat et de prendre toutes mesures utiles pour sa mise en œuvre, y compris la publication de l'offre d'emploi selon les modalités légales.

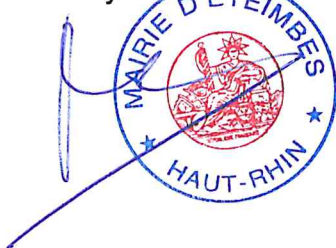
Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Thierry KLINGLER



Le secrétaire de séance,
Carole DEYBER